

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SULPICE (Oise)

SÉANCE du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal élus, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre par Monsieur le maire, Philippe VAN DER HAEGEN.

PRÉSENTS : Messieurs Philippe VAN DER HAEGEN, Olivier DOUCHET, Francis FLEUR, Romain POESSEL, Jean-Luc BONNEL, Christian OLLIVIER.

Mesdames : Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY, Maryse BOURDON, Karine SOETAERT, Martine THORY, Béatrix BAUX, Cécile FAVINO arrivée à 20 h 15.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie LEOURIER, Stéphane MOREAU a donné procuration à Philippe VAN DER HAEGEN.

ORDRE DU JOUR

Adopté à l'unanimité.

- 1 Désignation du secrétaire de séance,
- 2 Approbation du procès-verbal du 27 juin 2023.
- 3 Validation des entreprises concernant le projet de Revitalisation du Centre Bourg (phase I).
- 4 Rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.
- 5 Renouvellement du marché de prestation de service avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des populations Animales).
- 6 Informations et questions diverses.

1° Désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Martine THORY.

2° Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023.

Le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023 transmis avec la convocation est approuvé à l'unanimité.

3° Validation des entreprises du marché à procédure adaptée pour la Revitalisation du Centre Bourg (phase I).

Le maire rappelle que l'avis d'appel à concurrence pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'ancienne maison Chantepie en Mairie et salle associative a été envoyé à la publication le 2 juin 2023. La date de remise de plis était fixée au 30 juin avant 12 h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le lundi 3 juillet 2023.

L'analyse des offres établie par le Maître d'Œuvre, après la phase de négociation, a permis de retenir les entreprises suivantes :

Numéro de lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
Lot n° 01	DEMOLITION - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT	MCK	219 854.32 €
Lot n° 02	CHARPENTE	EUROPE TOITURE	39 555.31 €
Lot n° 03 A	COUVERTURE	DELAFORGE	38 573.28 €
Lot n° 03 B	ETANCHEITE	DELAFORGE	28 467.08 €
Lot n° 04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE	MAW	103 066.00 €
Lot n° 05	MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	CIP	87 883.40 €
Lot n° 07	PEINTURE	BEAUVAISIS DECOR	18 000.00 €
Lot n° 08	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	ASFB	58 000.00 €
Lot n° 09	ELECTRICITE	RAMERY ENERGIES	68 391.88 €
Lot n° 10	VRD	LHOTELLIER TP	196 008.59 €
		Total HT	857 799.86 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces des marchés attribués aux entreprises citées dans le tableau ci-dessus.

DONNE délégation au maire et au 1^{er} adjoint, en cas d'absence du Maire, pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4° Rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Le maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

PREND ACTE du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

5° Renouvellement du marché de prestation de service avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des populations Animales).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale.

Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural).

Monsieur le maire présente au conseil municipal le renouvellement du contrat de prestations de services de la société SACPA pour assurer la Capture, Ramassage, Transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et transport à la fourrière animale légale qui arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué dans le dernier recensement légal connu de l'INSEE.

Le montant annuel global pour 2024 est de 1 204,45€ HT

Le présent marché sera conclu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que la durée totale puisse excéder 4 ans.

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE de renouveler le contrat de prestations de services auprès de la société SACPA à compter du 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes et pièces consécutives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6° Informations et questions diverses.

➤ Fête du village :

Monsieur le maire remercie vivement les associations du village, les bénévoles et le personnel communal pour leur participation active à la fête du village.

➤ Travaux divers effectués pendant la période estivale :

- ❖ Installation d'un lave-vaisselle dans les deux salles de Fêtes.
- ❖ Peinture du Hall d'entrée de la classe de Madame Giboin.
- ❖ Remplacement de l'éclairage LED sur le terrain de football.

➤ Travaux divers à venir :

- ❖ Des reprises de différentes voiries vont être effectuées.
- ❖ A partir du 23/10/2023 des travaux de rafraîchissement de la salle des Fêtes Chantepie vont être réalisés.
- ❖ Remplacement de l'éclairage LED extérieur de l'Eglise.

➤ Manifestations à venir :

- ❖ Le 14/10/2023 : Marche Rose organisée par l'ASSS, départ de la commune de Hodenc-L'Evêque.
- ❖ Le 27/10/2023 : 40 ans du club des Sans Soucis.
- ❖ Le 28/10/2023 : Fête d'Halloween organisée par le CASS.

➤ Ecoles :

- ❖ Nous avons rencontré quelques problèmes concernant le transport scolaire à la suite du nombre important d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Délibérations prises lors de la séance du 27 septembre 2023 :

2023-09-01	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'une ancienne maison en Mairie et salle associative. Attribution des marchés aux entreprises.
2023-09-02	Rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.
2023-09-03	Renouvellement du marché de prestation de service avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des populations Animales).

**Le Maire,
Philippe VAN DER HAEGEN**

**Le secrétaire de séance,
Martine THORY**